



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 17
26 février 2025

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 74

Match n° 53077695 Vallons Erdre Fcvlp 1 / Gj 3 Forêts Soudan 2 U18 D4 Masculin groupe C du 15.02.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du Gj 3 Forêts Soudan pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club du Vallons Erdre Fcvlp suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club du Gj 3 Forêts Soudan

Dossier n° 75

Match n° 29147385 St-Lyphard Amicale 3 / Guérande La Madeleine 4 Seniors D5 Masculin groupe B du 16.02.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 4 du club de Guérande La Madeleine pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de St-Lyphard Amicale suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Guérande La Madeleine

Réserve non confirmée

Samedi 23.02.2025
U16 D1 : Vertou Ussa 2 / Pontchâteau Aos 1